






Quelles missions ?

Les missions sont fixées par l'article R4031-2 du code de la Santé Publique.

Principale mission :
contribuer à l'organisation et à l'évolution de l'offre de santé au niveau régional.

En résumé, l'URPS a pour rôle de :

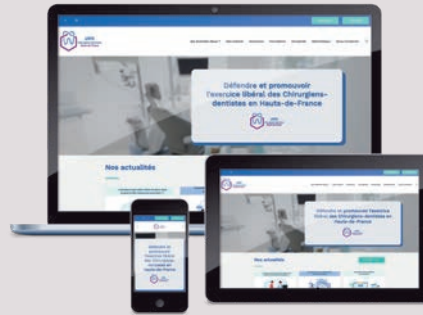
-  Promouvoir et défendre l'exercice libéral (**organisation de l'exercice professionnel, Développement Professionnel Continu (DPC)**).
-  Représenter la profession sur la scène politique régionale (**Projet Régional de Santé (PRS), Schéma Régional d'Organisation des Soins (SROS)**...).
-  Créer une boîte à outils pour les professionnels (**analyse des besoins de santé et de l'offre de soins**).
-  Favoriser l'interprofessionnalité et la transdisciplinarité (**qualité et la coordination des soins**...).
-  Replacer le chirurgien-dentiste dans le parcours de vie du patient (**systèmes de communication et d'information partagés**...).

Vous informer, nous contacter

À la maison des URPS



11, square Dutilleul - 59000 Lille

03 74 09 02 86 - contact@urpscd-hdf.fr



Un site internet : urpscd-hdf.fr

Sur lequel vous pouvez déposer ou consulter des annonces, vous inscrire aux formations, vous tenir informés des dernières actualités régionales, trouver des outils, ressources, adresses utiles... et nous contacter via notre formulaire de contact.

Suivez-nous sur les réseaux :  

*Vous souhaitez vous investir sur une thématique ?
Mettre en place un projet sur votre territoire ?
Faire remonter des informations de terrain à l'ARS ?
Que votre URPS travaille sur une thématique particulière ?
N'hésitez pas à nous contacter !*



URPS
Chirurgiens-Dentistes
Hauts-de-France



Défendre et promouvoir l'exercice libéral des chirurgiens-dentistes en Hauts-de-France

Union Régionale des Professionnels de Santé... c'est quoi ?

Une association loi 1901 avec des statuts et un règlement intérieur.

Les URPS sont au nombre de 10 par région : médecins libéraux, chirurgiens-dentistes, biologistes responsables, pharmaciens d'officines, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, sages-femmes, pédicures-podologues, orthophonistes et orthoptistes.

L'URPS représente la composante libérale de la profession.

L'URPS est le partenaire et l'interlocuteur de l'ARS (Agence Régionale de Santé).



L'historique en quelques mots

↻	↻	○	↻	↻	↻
Décembre 2010	2011	2015	Décembre 2015	Janvier 2016	Avril 2021
Premières élections	Création des URPS Chirurgiens-Dentistes Nord - Pas-de-Calais et Picardie	Dissolution des URPS Chirurgiens-Dentistes Nord - Pas-de-Calais et Picardie	Deuxièmes élections	Création de l'URPS Chirurgiens-Dentistes Nord - Pas-de-Calais - Picardie qui deviendra Hauts-de-France	Troisièmes élections



Un cadre juridique bien défini...

Les Unions Régionales de Professionnels de Santé (URPS) ont été créées par la loi Hôpital Patients Santé Territoire (Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires) et le décret n°2010-585 du 2 juin 2010.

Les élections des URPS définissent la représentativité des syndicats dentaires au niveau national.

Comment fonctionne l'URPS ?

Les membres des unions régionales sont élus pour une durée de 5 ans, par les professionnels de santé exerçant à titre libéral dans le régime conventionnel, dans la région où ils exercent à titre principal.

Concrètement, l'URPS c'est :

- ✦ Une **assemblée générale** composée de 15 membres élus, dont un **bureau** composé de 6 membres élus.
- ✦ Une **commission de contrôle** composée de 3 membres élus non présents au bureau.
- ✦ Une **équipe permanente** de 3 salariés.
- ✦ Et c'est également... **des chirurgiens-dentistes** non élus qui sont mandatés pour siéger dans des commissions ou participer à des projets sur diverses thématiques.

Avec quels financements ?

Les actions réalisées par votre URPS sont financées :

- Sur **fonds propres** (via la cotisation obligatoire versée par chaque chirurgien-dentiste libéral de la région).
- Via les **subventions** attribuées pour certains projets.
- Via les **recettes** des inscriptions aux formations.



Des contrôles financiers internes (par le biais de la commission de contrôle) et externes (par le biais du commissaire aux comptes) sont assurés.

Nos actions

- Sensibilisation aux **violences** au cabinet dentaire.
- Déploiement de la **téléexpertise** (repérage des cancers des VADS, maladies rares...).
- Contribution à la **prise en charge** des patients en situation de **handicap** et des **personnes âgées** (avec Handident, Santé Orale et Soins Spécifiques (SOSS)).
- Lutte contre l'**antibiorésistance**.
- **Écoresponsabilité** en cabinet dentaire.
- Organisation de **formations AFGSU...**

Mais aussi...

- Réalisation d'une **veille** sur les politiques de santé.
- Participation aux réflexions avec l'ARS (**démographie, projet régional de santé, accès aux soins, exercice coordonné, CPTS**, jury des **CESP** (Contrats d'Engagement de Service Public)...).
- Publication de **dossiers thématiques** (s'installer en libéral, origines de la Personne Compétente en Radioprotection (PCR)...).
- Participation aux instances de **santé numérique**.
- Participation aux Conseils Territoriaux de Santé (CTS) pour faire vivre le concept de **démocratie sanitaire**.
- Participation au fonctionnement des **Codamups-TS** (Comités Départementaux de l'Aide Médicale Urgente, de la Permanence des Soins et des Transports Sanitaires).

... et en partenariat avec les autres URPS de la région

- Mise en place de soirées **interprofessionnelles de sensibilisation** (sevrage tabagique, violences conjugales...).
- Élaboration d'une **application numérique de veille et d'alertes sanitaires (Medvigie...)**.
- Coordination et sensibilisation des chirurgiens-dentistes et des orthophonistes sur les **troubles alimentaires pédiatriques**.
- Amélioration du **lien ville-hôpital** et des **parcours de soins**.
- Développement du **numérique en santé**.

Pour en savoir plus, n'hésitez pas à nous contacter !